

DATE D'AFFICHAGE
20 mars 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 mars 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Nelly DUTU, la Maire.

Madame DUTU,

Mesdames BELOT, LE COZ, HOCDE et RAFIQ, Messieurs BLEE, et TRAORE Adjoints au Maire.

Mesdames BELKHIR, BONZOM, DE PINA, GOODMAN, LATORRE, et ROY ; Messieurs ALICHIKH, BOURGOIN, HOUFAP KHOUFAP, HAKKI, MARE et QAMAR Conseillers Municipaux Délégués.

Mesdames MAILLOT et ROUSSEAU ; Monsieur RAOUL, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés & représentés : 6

Absents excusés & représentés : Madame GUILLET ; Messieurs DAINVILLE, GRENOUILLET, HAJJAJ, MEY et MOUSSA

Absent excusé : 1

Absent excusé : Madame NEDJARI

Pouvoirs : 6

Pouvoirs :

Madame GUILLET pouvoir à Madame HOCDE

Monsieur DAINVILLE pouvoir à Monsieur RAOUL

Monsieur GRENOUILLET pouvoir à Monsieur ALICHIKH

Monsieur HAJJAJ pouvoir à Madame BELOT

Monsieur MEY pouvoir à Madame ROUSSEAU

Monsieur MOUSSA pouvoir à Madame MAILLOT

Secrétaire de séance

Monsieur **Dominique MARE**

Assistaient également à la séance :

Mesdames AID, ANTONETTI, et HAKKI,
Monsieur ZEGAI

La séance étant ouverte à 19h25

2019-010 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2019 présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2019

2019-011 Compte-rendu des décisions n°2019-007 à n°2019-026 présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal :

- **Prend connaissance** du relevé des décisions du Maire n°2019-007 à 2019-026.

Points soumis à délibération :

/ ADMINISTRATION GENERALE /

2019-012 Adhésion à un groupement de commande permanent entre la ville et l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention constitutive de groupement de commandes permanent
- **Autorise** Madame la Maire à signer cette convention constitutive de groupement de commandes permanent

/ FINANCES /

2019-013 Budget Primitif 2019 présenté par Monsieur MARE

Le Conseil Municipal, à la majorité de 22 voix pour et 6 voix contre (N. DAINVILLE, F. MOUSSA, D.MEY, L. RAOUL, A. MAILLOT, E. ROUSSEAU) :

- **Adopte** les modalités d'un vote par chapitre.
- **Adopte** les sections suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractères générales –2 054 000 €

Chapitre 012 : Charges de personnel –5 682 000 €

Chapitre 014 : Atténuations de produits – 71 000 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante –629 000 €

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles –10 000 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre -677 000 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 : Atténuations de charges -112 000 €

Chapitre 70 : Produits du domaine 428 000 €

Chapitre 73 : Subventions et Participations -5 890 000 €

Chapitre 74 : Dotations -2 526 000 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante -134 000 €

Chapitre 76 : Produits Financiers -100 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels 26 900 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre 6 000 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles -338 100 €

Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles -3 524 900 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours -300 000 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre -6 000 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 10 : dotations - 200 000 €

Chapitre 138 : subventions d'investissements -2 639 000 €

Chapitre 024 : cessions d'Immobilisations -653 000 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre -677 000 €

- **Approuve** le Budget Primitif 2019 qui s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	4 169 000 €	9 123 000 €
Recettes	4 169 000 €	9 123 000 €
Solde	0 €	0 €

Nombre de membres en exercice :	29						
Nombre de membres présents :	22						
Nombre de suffrage exprimés :	28						
VOTES							
	Pour	Contre	Abstentions		Pour	Contre	Abstentions
Investissement				Fonctionnement			
Dépenses				Dépenses			
13				011	22	6	
16				012	22	6	
20	22	6		014	21	6	1
21	22	6		65	22	6	
23	22	6		66			
14				67	22	6	
020				68			
040	22	6		022			
041				023			
				042	22	6	
	Pour	Contre	Abstentions		Pour	Contre	Abstentions
Recettes				Recettes			
10	22	6		013	22	6	
13	22	6		70	22	6	
16				72			
19				73	22	6	
21				74	22	6	
23				75	22	6	
28				76	22	6	
021				77	22	6	
024	22	6		78			
040	22	6		042	22	6	
041							

2019-014 à 032 Subventions aux associations municipales – Exercice 2019 – présentées par Monsieur Mare

Le Conseil Municipal :

- **014 / Verse** une subvention de 1 000,00 € à l’association « Secours Populaire Français », à l’unanimité
- **015 / Verse** une subvention de 1 000,00 € à l’association du « Restos du Cœur », à l’unanimité.
- **016 / Verse** une subvention de 500,00 € à l’association « Croix Rouge », à l’unanimité.
- **017 / Verse** une subvention de 500,00 € à l’association « Uaj Thilogne », à l’unanimité
- **018 / Verse** une subvention de 500,00 € à l’association « Tintamare », à l’unanimité (*Monsieur QAMAR ne prend pas part au vote*).
- **019 / Verse** une subvention de 500,00 € à l’association « FCPE », à l’unanimité.
- **020 / Verse** une subvention de 100,00 € à l’association « Anciens Combattants », à l’unanimité.
- **021 / Verse** une subvention de 3 700,00 € à l’association « Amicale des Anciens », à l’unanimité.

- **022 / Verse** une subvention de 500,00 € à l'association « Saveurs du Monde », à l'unanimité.
- **023 / Verse** une subvention de 300,00 € à l'association « Em-Bê-Lo à l'unanimité
- **024 / Verse** une subvention de 1 000,00 € à l'association « FNACA », à l'unanimité.
- **025 / Verse** une subvention de 1 500,00 € à l'association « Médecins Bénévoles », à l'unanimité.
- **026 / Verse** une subvention de 150,00 € à l'association « Amicale des Locataires du Bois de l'Etang », à l'unanimité
- **027 / Verse** une subvention de 7 000,00 € à l'association « Le Boxing de La Verrière », », à l'unanimité
- **028 / Verse** une subvention de 6 500 € à l'association « FCLV Football Club de La Verrière », à l'unanimité (*Monsieur ALICHIKH ne prend pas part au vote*).
- **029 / Verse** une subvention de 3 000,00 € à l'association « TKD 78 », à l'unanimité
- **030 / Verse** une subvention de 1 500,00 € à l'association « ESCT SQY Basket », à l'unanimité
- **031 / Verse** une subvention de 2 000,00 € à l'association « ATLV Association de Tennis de La Verrière », à l'unanimité
- **032 / Verse** une subvention de 1 500,00 € à l'association « Force athlétique 78 », à l'unanimité

2019-033 Subvention à l'association du Comité des Œuvres Sociales présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de **26 785 €** au Comité des Œuvres Sociales au titre de l'année 2019

2019-034 Fiscalité Directe Locale : fixation des taux pour 2019 présenté par Monsieur MARE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Fixe pour l'année 2019 les taux d'imposition aux niveaux suivants :

Année	2018	2019	Variation
Taxe d'habitation	13.69 %	13.69 %	0.00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.92%	17.92%	0.00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66.21%	66.21%	0.00 %

2019-035 Indemnités de conseil au trésorier présenté par Monsieur MARE

Le Conseil Municipal, à la majorité de 17 voix pour, 8 voix contre (C. BOURGOIN, M. BONZON, H. QAMAR, H. HOUFAP KHOUFAP, A. MAILLOT, D.MEY, F. MOUSSA E. ROUSSEAU, et 3 abstentions (J-Y. BLEE, S.DE PINA, J. HAKKI) :

- **Attribue** l'indemnité de conseil au Trésorier Principal d'un montant de 1278,95 € brut pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2018.

2019-036 Modification de la délibération 2018-107 du Conseil Municipal du 12 Décembre 2018 : Biens et subventions transférés à la commune du Mesnil Saint Denis, mise à disposition du SIAVHY et renoncement au versement d'une soulte présenté par Monsieur MARE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** la mise à disposition du SIAHVY des biens et subventions du S.I.A transférés à la commune du mesnil St Denis, suivant le tableau ci-après :

ACTIF				PASSIF			
ARTICLE	VALEUR ORIGINE	AMORTISSEMENTS Compte : 281	VNC	ARTICLE	VALEUR ORIGINE	REPRISE SUBVENTIONS Compte : 139	SOLDE SUBVENTIONS A REPRENDRE
2111	8657,84 €		8657,84€				
21311	3 157 992,50€	2 268 055,48 €	889 937, 02 €				
21532	173 244,80 €	102 068,33 €	71 176,47 €	13 111	233 482,46€	ARTICLE : 139111 82808,90€	150673,56€
2184	554,47 €	369,60 €	184,87 €	1312	69397,42€	ARTICLE : 13912 28729,78€	40667,64€
2313	33 248,80 €		33248,80€	1313	383621,04€	ARTICLE : 13913 128274,20€	255346,84€
TOTAL ACTIF	3 373 698, 41€	2 370 493,41€	1 003 205,00 €	TOTAL PASSIF	686500, 92€	239812,88€	446688,04€

Les biens aux articles 21311-21532-2184 sont amortis linéairement :

Le bien à l'article 2313 concernant la maîtrise d'œuvre pour élaboration du dossier d'autorisation de rejets devra faire l'objet d'une intégration par le SIAHVY au 21311, ses subventions étant incluses dans ce tableau :

Les amortissements des biens et les reprises de subventions 2017 n'ont pas été réalisés sur le budget 2017.

L'excédent d'investissement de +631 874,53 € sera transféré au SIAHVY.

Le déficit d'exploitation de -530 092,96 € sera transféré au SIAHVY.

- **Décide** de renoncer au versement d'une soulte par la commune du Mesnil Saint Denis

/ URBANISME/TRAVAUX /

2019-037 Modifications de la délibération du 2018-120 Conseil Municipal du 12 Décembre 2018 : Foncier – acquisition de l'usufruit de la parcelle section AD n° 121 et de la parcelle section AE n°101, et de la pleine propriété de la parcelle AE n°95 présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'acquisition de l'usufruit de la parcelle section AD n°121, d'environ 9 184 m² (voir plan de division annexé), auprès des Résidences, à l'euro symbolique, et prend à sa charge les frais y afférents (géomètre, notaire).
- **Autorise** l'acquisition de l'usufruit de la parcelle section AE n°101, d'environ 844 m² (voir plan de division annexé), auprès des Résidences, à l'euro symbolique, et prend à sa charge les frais y afférents (géomètre, notaire).
- **Autorise** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE n°95, d'une superficie de 3 610 m² auprès des Résidences, à l'euro symbolique, et prend à sa charge les frais y afférents (notaire).
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette procédure.

2019-038 Foncier – Cession du lot B de la parcelle AK 52 – 15 avenue du chemin vert présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la cession du lot B de la parcelle cadastrée AK 52 pour une surface totale de 182 m² à Madame ANNAB pour un prix de 85 500 € HT.
- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette cession, notamment l'acte authentique de vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05

Publié et affiché en mairie, à La Verrière le 4 avril 2019, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Maire,

Nelly DUTU